



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Communes de BREZONS et PIERREFORT
Route Départementale n°57 (Hors agglomération)
Travaux de déploiement de la fibre optique

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n°25-1994 du 1^{er} juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la demande de l'entreprise EST OUVRAGES,

Vu l'avis favorable de la commune de Pierrefort,

Vu l'avis favorable du service des transports,

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Réglementation

Du lundi 8 septembre 2025 au vendredi 12 septembre 2025 la Route Départementale n°57 sera interdite à la circulation pendant les heures de chantier de 8h00 à 17h30 entre le carrefour RD 57/RD 265 (Rouchés) et la route communale des Charnides (du PR 31+070 au PR 32+400)

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens par :

- Les RD 65 et 265 via Pierrefort

Selon le plan joint

ARTICLE 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier
- 5 la signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation

ARTICLE 5 : Affichage

L'exécution du présent arrêté sera affichée aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7: Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal

M. le Directeur des Mobilités

Mairies de Brezons et Pierrefort

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

M. le Directeur des Services Départementaux du Cantal.

M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal.

M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal.

M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes en charge des Transports.

Mairies de Cézens et Saint-Martin sous Vigouroux

Aurillac, le **01 SEP. 2025**

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation

Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



RD 57 du PR 31+070 au PR 32+400
Communes de Pierrefort et Brezons

ROUTE DEPARTEMENTALE N°57

Travaux de déploiement de la fibre optique
PLAN DE DEVIATION



**ROUTE
BARRÉE**



du carrefour entre la RD 57 et la RD 265 (Rouchés)
au carrefour avec la route communale des Charnides
du lundi 8 septembre au vendredi 12 septembre 2025
pendant les heures de chantier de 8h00 à 17h30



Échelle 1 : 48 277

Patrick Canal

De: Mairie PIERREFORT
Envoyé: jeudi 28 août 2025 09:57
À: Patrick Canal
Objet: RE: RD 57 déviation Cézens Brezons

Bonjour,

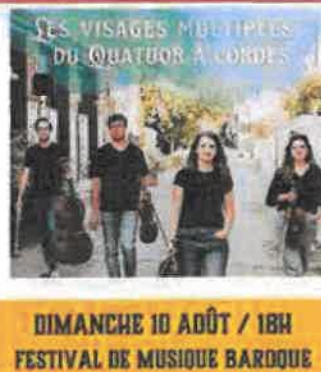
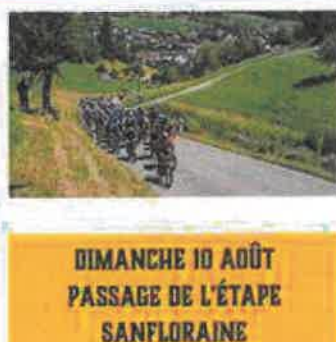
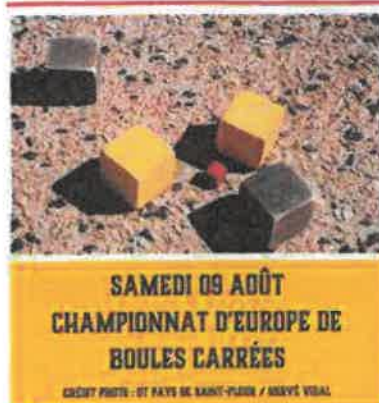
La déviation proposée nous semble adaptée.

Cordialement,

Le Secrétariat de mairie,



Mairie de PIERREFORT
1bis rue du Plomb du Cantal - 15230 PIERREFORT
Tél: 04.71.23.31.16
Mél: mairie@pierrefort.fr



De : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 27 août 2025 10:49
À : Mairie PIERREFORT <mairie@pierrefort.fr>; RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>; transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : RD 57 déviation Cézens Brezons

Bonjour,

En pièce jointe un projet de déviation de la RD 57 entre Brezons et Cézens avec une déviation par Pierrefort, merci de me donner votre avis

Bonne journée

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>
Envoyé: vendredi 29 août 2025 08:44
À: Jean-Claude Tournier
Objet: TR: RD 57 déviation Cézens

De : RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : mercredi 27 août 2025 14:34
À : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>
Objet : RE: RD 57 déviation Cézens

Bonjour

Nous ne somme pas concerné par les travaux

Bonne réception

De : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 27 août 2025 11:12
À : Mairie PIERREFORT <mairie@pierrefort.fr>; RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>; transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : RD 57 déviation Cézens

Bonjour,

J'ai fait une erreur dans les dates pour fermer la RD 57, voici le nouveau plan à jour, merci

Bonne journée

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.